

Notre position sur la fermeture du Collège Le Ronceray

Ce vendredi 23 février, sur proposition de Dominique LE MENER, la commission permanente du Conseil départemental de la Sarthe a voté la fermeture du Collège Le Ronceray à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Cette décision n'est pas une surprise dans la mesure où le Conseil départemental en lien avec les services de l'Éducation nationale avait déjà tenté de fermer ce collège. En 2001, la mobilisation des enseignants, des habitants et des élus avait empêché la transformation de l'établissement en Collège expérimental. Plus récemment, en 2010, la même mobilisation avait conduit le Conseil général à revenir sur sa décision de fermer l'établissement. En sa qualité de Conseiller général du canton Le Mans Sud-Est, Christophe COUNIL avait pris une part active dans ces luttes pour permettre au Collège de continuer à vivre.

Depuis 2010, les effectifs du Collège n'ont cessé de diminuer passant de 220 élèves à moins de 150 actuellement. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette importante baisse du nombre d'élèves scolarisés au sein de l'établissement mais la principale reste la décision gouvernementale de 2007 d'assouplir la carte scolaire qui a conduit de nombreuses familles à demander et obtenir des dérogations pour scolariser leurs enfants dans d'autres établissements. A la rentrée 2017, seulement 50% des élèves des écoles de rattachement ont été inscrits au Collège.

Le remarquable investissement de l'équipe enseignante, la qualité des projets développés ces dernières années pour modifier l'image de l'établissement n'auront pas permis d'enrayer cette baisse des effectifs qui s'accompagne d'une absence de mixité sociale de plus en plus importante.

En effet, depuis plusieurs années, on assiste à une augmentation croissante de la part des élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées qui représentent désormais 9 enfants sur 10. La proportion est de 6 à 7 élèves sur 10 dans les autres établissements REP du Département.

Or, une étude récente commanditée par le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) met en évidence les effets très négatifs de l'absence de mixité sociale sur les apprentissages des élèves en difficulté et dans la construction des futurs citoyens, qu'ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou plus aisés (<http://www.cnesco.fr/fr/mixites-sociales>).

Les conclusions de cette étude semblent se confirmer dans les données fournies par la Direction académique des services de l'Éducation nationale dans le cadre de la concertation menée ces derniers mois. Ainsi, le DASEN signalent que *« les élèves qui réussissent le mieux au collège sont en difficulté au lycée. Ils peinent à passer en première générale ou technologique et passent moins que les autres élèves du département en première professionnelle. Les élèves les plus fragiles semblent s'effondrer. Ils éprouvent en effet de sérieuses difficultés à passer en seconde année de CAP. Un nombre important d'entre eux se retrouvent dans une autre situation. »*

Face à cette situation, il nous appartenait en qualité de Conseillers départementaux du Canton Le Mans 6 d'étudier l'ensemble des options possibles.

Nous aurions pu choisir de lutter avec force contre la fermeture du Collège. Toutefois, les multiples échanges que nous avons eu avec les acteurs du dossier nous ont permis de mesurer la détermination des partisans de la fermeture de l'établissement. Il aurait été vain de lutter contre un mouvement de fond qui a débuté voici plus de 20 ans. Peut-être aurions-nous dû réagir beaucoup plus tôt en pesant pour que les décisions nécessaires au redressement de l'établissement soient prises à temps ?

Persuadé que la faiblesse des effectifs et l'absence de mixité sociale sont devenus au fil des années un frein à la réussite des collégiens du quartier, nous avons considéré qu'il serait irresponsable de notre part de s'opposer brutalement à la fermeture de l'établissement.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'une démarche plus constructive en exigeant que plusieurs questions soient prises en compte par le Conseil départemental de la Sarthe et par la Direction académique des services de l'Éducation nationale avant de prendre une position définitive.

Nous avons pris part à la réflexion avec le souci permanent de défendre les intérêts des Quartiers Sud et de ses habitants en posant 5 exigences :

➤ **Le maintien des moyens pour la réussite des élèves**

Nous avons très vite affirmé que les moyens spécifiques dont disposent les enfants des quartiers Ronceray - Glonnières ne pouvaient pas être remis en cause à l'occasion de la fermeture de l'établissement.

Nous avons eu l'assurance que les 5 écoles maternelles et élémentaires rattachées au Collège Le Ronceray restent classées en REP + et puissent ainsi continuer à bénéficier des mêmes moyens.

De même, nous avons eu l'assurance que les moyens spécifiques du Collège Le Ronceray seront redistribués entre les Collèges d'accueil des élèves de l'établissement à la rentrée 2018.

➤ **Le libre choix des familles pour scolariser leurs enfants à la rentrée 2018**

Afin de permettre aux familles de choisir librement le lieu de scolarisation de leurs enfants, nous avons eu l'assurance que malgré le rattachement officiel des quartiers Ronceray et Glonnières au Collège Vauguyon, les familles auront la possibilité d'obtenir facilement des dérogations pour scolariser leurs enfants dans les autres collèges du canton (Maroc-Huchepie, Les Sources) voire au-delà des limites du canton.

➤ **Le déblocage des dossiers de rénovation des autres collèges du secteur**

Afin de permettre aux collégiens de l'ensemble du canton d'être scolarisés dans les meilleures conditions possibles, nous avons obtenu que les travaux de rénovation des collèges Les Sources et Vauguyon soient pris en compte dès 2018. Ainsi, lors de la session de décembre 2017, le Conseil départemental a voté un crédit de 5 millions d'euros pour achever la rénovation du Collège Vauguyon et mener à bien la restructuration du Collège Les Sources.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à la rentrée 2019, les collégiens du Collège Maroc-Huchepie seront accueillis dans un établissement neuf et moderne.

➤ **Le devenir du site**

Face à la crainte exprimée que le Collège Le Ronceray devienne une friche urbaine après sa fermeture, nous avons souhaité que la Ville du Mans, Le Mans Métropole et le Conseil départemental engagent une discussion pour lancer une opération de rénovation urbaine permettant la construction de nouveaux logements en lieu et place des bâtiments actuels.

Toutefois, il existe deux préalables à cette réflexion : la déconstruction rapide du Collège pour éviter les désordres et le maintien de son gymnase au bénéfice des habitants des Quartiers Sud. Sur ces questions, nous avons également reçu des assurances de la part du Président du Conseil départemental.

➤ **Le soutien aux acteurs du quartier**

Le Collège Le Ronceray n'est pas un établissement isolé mais s'inscrit dans un réseau d'acteurs au sein des Quartiers Sud à commencer par la MJC Ronceray, la Médiathèque Sud et le Centre social des Quartiers Sud. La fermeture du Collège ne doit pas conduire à une perte de liens entre les collégiens et les structures du quartier. C'est pourquoi nous avons demandé que dans le cadre du Contrat de ville, le Conseil départemental et l'État soient attentifs aux projets de ces structures pour continuer à toucher le public collégien.

Enfin, dans les derniers jours, sensibles aux arguments des personnels et des parents d'élèves nous avons pesé pour éviter une lente « agonie » de l'établissement du fait d'une fermeture sur deux années scolaires.

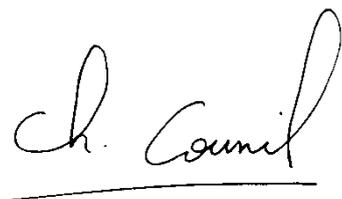
*
* *

Pour autant, nous nous sommes abstenus au moment du vote sur la fermeture du Collège Le Ronceray pour trois raisons principales :

- L'absence de prise en compte des demandes passées pour revitaliser cet établissement et empêcher la fuite des familles.
- L'absence d'une étude globale au plan départemental. Nous considérons que le Collège Le Ronceray ne peut pas être le seul établissement concerné par cette réflexion. Si un collège à 150 élèves n'est plus viable en zone urbaine, pourquoi le serait-il en zone rurale ?
- La nécessité de rester vigilant car de nombreuses questions pratiques se posent notamment en termes de moyens pour poursuivre le travail engagé dans les deux réseaux d'éducation prioritaire des Quartiers Sud. A ce sujet, nous adresserons rapidement au DASEN, une lettre lui demandant des précisions sur l'ensemble des aspects soulevés lors des multiples échanges avec les acteurs de ces réseaux.

Soucieux de défendre l'intérêt des Quartiers Sud et de ses habitants, nous resterons à leur écoute pour faire en sorte que la fermeture du Collège Le Ronceray, aussi douloureuse soit-elle, puisse être également le moyen de renforcer les moyens au service de la réussite éducative de tous les élèves.

Le Conseiller Départemental



Christophe COUNIL

La Conseillère Départementale



Isabelle COZIC-GUILLAUME